



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Basse-Terre, le 24 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus: Le préfet réquisitionne des vols inter-îles

Dans le cadre de la continuité territoriale, le préfet de la Guadeloupe a réquisitionné la compagnie Air Antilles pour assurer des vols entre Pointe-à-Pitre, Saint-Martin Grand Case, Saint-Barthélemy et Marie-Galante :

Horaires des vols quotidiens :

- > Pointe-à-Pitre / Saint-Martin (Grand Case) : 13h30
- > Saint-Martin (Grand Case) / Pointe-à-Pitre : 16h05

- > Pointe-à-Pitre / Saint-Barthélemy : 13h30
- > Saint-Barthélemy / Pointe-à-Pitre : 15h30

- > Saint-Martin / Saint-Barthélemy : 15h
- > Saint-Barthélemy / Saint-Martin : 15h30

Vol les mardis et vendredis :

- > Pointe-à-Pitre / Marie-Galante : 15h30
- > Marie-Galante / Pointe-à-Pitre : 16h05

Les déplacements aériens doivent relever soit d'un motif impérieux d'ordre personnel et familial, soit d'un motif de santé relevant de l'urgence soit d'un motif professionnel ne pouvant être différé.

Des justificatifs à fournir auprès de la compagnie Air Antilles seront exigés pour emprunter ces vols inter-îles. Les réservations et les conditions de vente sont disponibles sur le site www.airantilles.com

> Pour les personnes voyageant dans les 48h, des numéros d'urgence sont mis en place par la compagnie :

0690 70 92 03

0690 70 92 05

0690 70 92 06

La priorité est donnée aux rapatriements sanitaires

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture-guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971